

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Janv. 2018

SOMMAIRE

VALOREM, un pionnier de l'éolien	p.1
Les 5 phases du projet	p.1
La zone d'étude	p.2
Le comité de pilotage	p.3
L'étude de faisabilité	p.3-4
Les prochaines étapes	p.4

En relation étroite avec les acteurs de votre territoire, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Longueil et Saint-Denis-d'Aclon, dans le prolongement du parc éolien des Longs Champs, situé sur la commune de Bourg-Dun.

Cette première lettre d'information présente VALOREM, les grandes lignes de ce projet et la démarche de concertation mise en place.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Depuis plus de 20 ans, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables. Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies vertes, en passant par la construction et la maintenance, en France et à l'international.

Premier développeur indépendant de projets éoliens en France, VALOREM a contribué au développement de 800 MW et a investi dans 150 MW éoliens. En Normandie, 37 éoliennes aujourd'hui en service sont issues du développement de VALOREM, soit une puissance de 75,5 MW.

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur vos communes. Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.

 **Votre contact VALOREM**
Responsable de l'agence d'Amiens

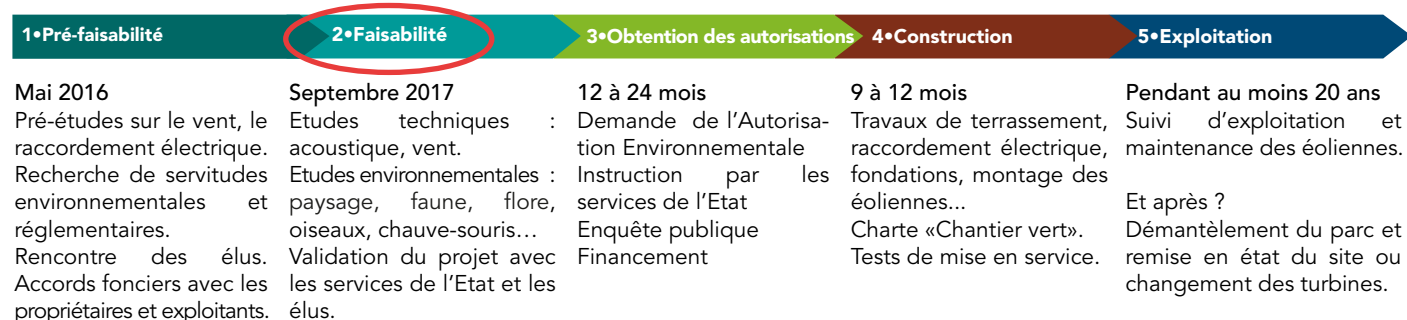
Nicolas DAVID
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 09 20 92

nicolas.david@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Les 5 phases du projet : l'étude de faisabilité est en cours

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire. Elle est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...) et permet de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions).

L'étude de faisabilité du projet de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon est en cours.



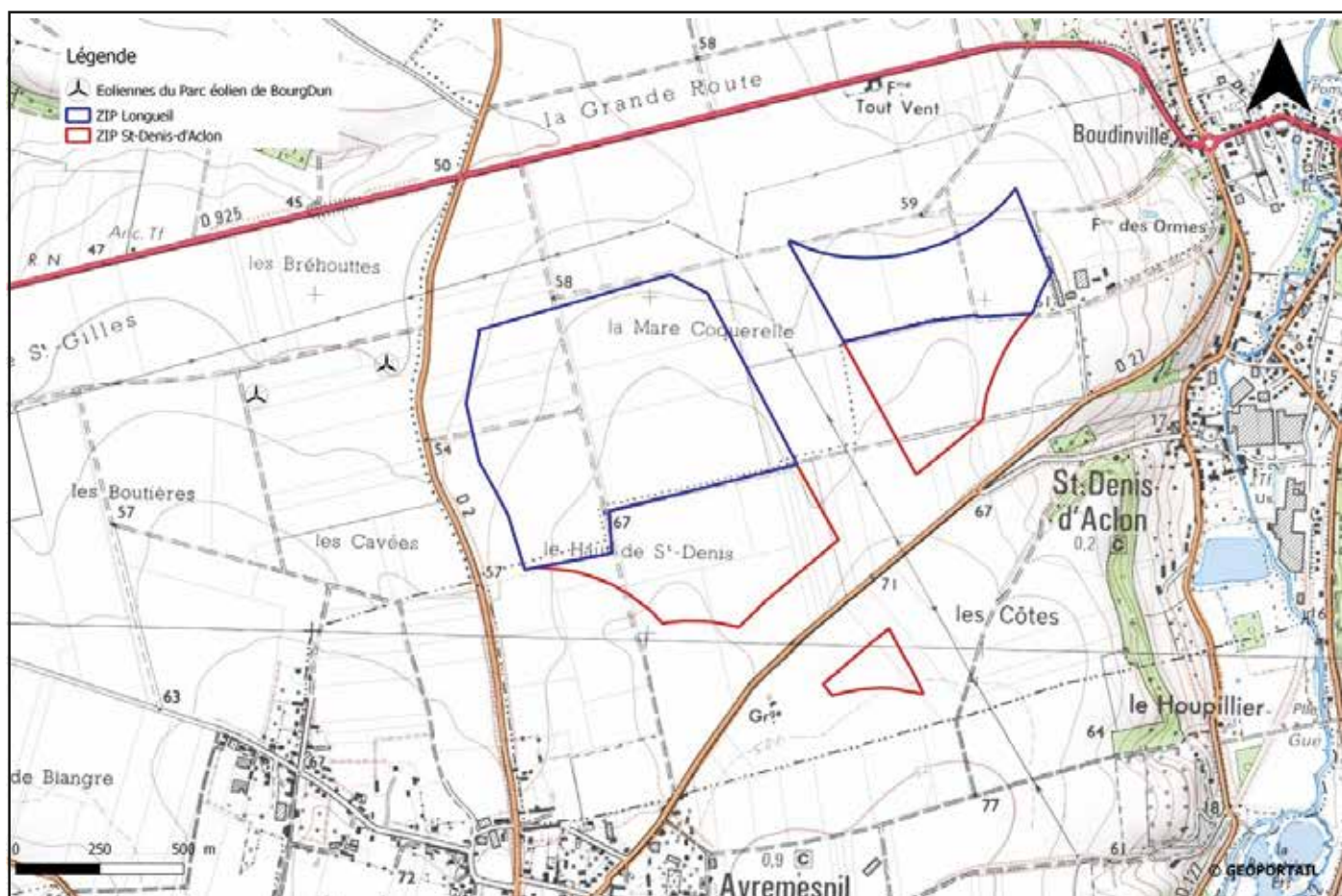
Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

Une zone d'étude dans la continuité du parc éolien des Longs Champs

La zone d'implantation potentielle du projet a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation,
- Une zone définie comme favorable aux extensions de parcs éoliens existants.

Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir les éoliennes (en bleu sur la commune de Longueil et en rouge sur Saint-Denis-d'Aclon), en accord avec les propriétaires concernés et les résultats des études techniques et environnementales.



Zone d'implantation potentielle du projet (ZIP)

Positionner les éoliennes dans le respect du site

VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne, en concertation avec les spécialistes ayant réalisé les études. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat. Elle sera établie en concertation avec le comité de pilotage du projet.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

Le comité de pilotage, une instance pour définir le projet

Le comité de pilotage permet d'instaurer une approche territoriale globale. Animé par VALOREM, il réunit les acteurs du territoire afin d'évaluer les enjeux locaux et d'élaborer un projet éolien adapté aux communes de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon.



Première réunion du comité de pilotage, le 27 octobre 2017, en mairie de Longueil

Dans le cadre du lancement de la phase d'étude, VALOREM a réuni le premier comité de pilotage le 27 octobre dernier, en présence du maire, une 1^{ère} adjointe et un conseiller municipal de Longueil ainsi que le 1^{er} adjoint de Saint-Denis-d'Aclon.

Cette réunion de mise en place du comité de pilotage a consisté en la définition de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et du planning des études de faisabilité (écologie, paysage, acoustique). Les participants ont également listé les personnes à inviter aux prochaines réunions.

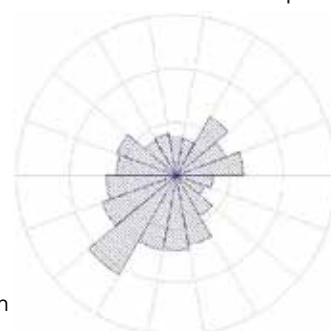
Si vous souhaitez participer au prochain comité de pilotage qui aura lieu en février 2018, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.
Lors de cette réunion, les échanges porteront sur les études paysagère et acoustique

L'étude de faisabilité : connaître précisément les spécificités du site

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études techniques et environnementales nous permettent de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

Le potentiel éolien

En tant que développeur du parc éolien des Longs Champs, VALOREM connaît précisément le gisement de vent sur le secteur. Celui-ci s'élève à 6,7 m/s à 70 m d'altitude, soit 23,8 km/h. La rose des vents ci-contre indique des vents dominants de secteur sud-ouest.



Rose des vents à Bourg-Dun à 40 m

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

L'étude environnementale

Réalisée par le bureau d'études Alise Environnement (76), cette étude porte sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Les inventaires ont débuté en septembre 2017 et se poursuivront jusqu'à l'été prochain.



Ornithologue en observation

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent dès le lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent en voiture et à pied, équipés de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Détecteur d'infrason

L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

Au printemps prochain, des sonomètres seront installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude afin de connaître le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Après la mise en service des éoliennes, une campagne de mesures acoustiques s'assure du respect de la réglementation.

L'étude du paysage

A partir de 4 périmètres d'étude, Marie-Pierre GOSSET, experte paysagiste, analyse les éléments structurant le paysage local :

- les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

La paysagiste proposera ensuite des points de vue emblématiques et des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

Les prochaines étapes

